

À l'intention des médecins omnipraticiens
des médecins spécialistes
des médecins résidents
des pharmaciens propriétaires

22 janvier 2018

Avis de fin de couverture de certains médicaments – Enbrel^{MC} (seringue) et Enbrel^{MC} SureClick^{MC} Sol. Inj. S.C. 50 mg/ml

Nouvelles dispositions législatives

Le 7 décembre 2016 entrain en vigueur la Loi visant à accroître les pouvoirs de la Régie de l'assurance maladie du Québec, à encadrer les pratiques commerciales en matière de médicaments ainsi qu'à protéger l'accès aux services d'interruption volontaire de grossesse.

Conséquemment, de nouvelles dispositions ont été ajoutées à la Loi sur l'assurance médicaments (RLRO, chapitre A-29.01) en introduisant, notamment, l'article 60.0.4, qui permet au ministre de la Santé et des Services sociaux de suspendre, de mettre fin à la couverture ou de ne pas réinscrire un médicament lorsqu'un médicament ou une fourniture concurrent fait l'objet d'une entente d'inscription.

Avis de fin de couverture

En lien avec ces changements législatifs, un avis de fin de couverture d'assurance concernant Enbrel^{MC} (seringue) et Enbrel^{MC} SureClick^{MC} entrera en vigueur le **1^{er} février 2018**, lors de la prochaine mise à jour de la *Liste des médicaments*. Cet avis fait suite à la conclusion d'une entente d'inscription pour le médicament biosimilaire Erelzi^{MC}.

À partir du 1^{er} février 2018, les produits suivants ne seront plus couverts pour les personnes qui commencent un traitement pour l'arthrite idiopathique juvénile :

- Enbrel^{MC} (seringue);
- Enbrel^{MC} SureClick^{MC} Sol. Inj. S.C. 50 mg/ml.

Cependant, ces produits demeurent couverts pour les personnes admissibles en cours de traitement pharmacologique qui ont reçu un remboursement de la Régie ou d'un assureur ou d'un administrateur de régime d'avantages sociaux avant le 1^{er} février 2018. Les détails sur les conditions et les indications donnant droit à la continuité du paiement seront publiés dans la *Liste des médicaments* du 1^{er} février 2018.

Courriel, site Web et fils RSS

services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca
www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels
Abonnez-vous à nos fils RSS

Téléphone

Pharmaciens

Québec 418 643-9025
Ailleurs 1 888 883-7427

Autres professionnels

Québec 418 643-8210
Montréal 514 873-3480
Ailleurs 1 800 463-4776

Télécopieur

Québec 418 528-5655
Ailleurs 1 866 734-4418

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30
(mercredi de 9 h 30 à 16 h 30)

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30
(mercredi de 10 h 30 à 16 h 30)

L'avis légal de fin de couverture d'Enbrel^{MC} (seringue) et Enbrel^{MC} SureClick^{MC} est disponible sous *Registre* à l'onglet *Liste des médicaments*, sous le lien utile *Publications légales*, dans la section *Professionnels* du site de la Régie, au www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels.

Deux jours avant l'entrée en vigueur de la prochaine *Liste des médicaments*, la Régie publiera une nouvelle infolettre à propos des particularités liées aux changements annoncés.

c. c. Fédération des médecins omnipraticiens du Québec
Fédération des médecins spécialistes du Québec
Association québécoise des pharmaciens propriétaires